

SPIGELIA ANTHELMIA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

La drogue *Spigelia anthelmia* est constituée par la plante entière fleurie séchée *Spigelia anthelmia* L.

DESCRIPTION DE LA DROGUE

Spigelia anthelmia L. est une plante herbacée, annuelle, glabre, pouvant atteindre 40 cm à 50 cm de hauteur.

La tige, peu ramifiée et de section arrondie, porte des feuilles opposées à la base et verticillées par 4 au sommet. Elles sont simples, entières, ovales-lancéolées, acuminées au sommet, courtement pétiolées et pourvues de stipules.

Les fleurs sont réunies en épis grêles et filiformes à l'aisselle des feuilles supérieures ; elles sont régulières, de type 5 et mesurent environ 1 cm de longueur. La corolle, infundibuliforme, à 5 lobes aigus est blanchâtre plus ou moins teintée de pourpre.

IDENTIFICATION

A. La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

B. La solution S (voir Essai) satisfait aux réactions d'identification de la teinture mère.

ESSAI

Solution S. Ajoutez à 3 g de drogue convenablement divisée, 30 mL d'éthanol R à 96 pour cent au titre requis. Couvrez. Chauffez au bain-marie à 60 °C pendant 15 min. Laissez refroidir. Filtrez.

Chromatographie (2.2.27). La solution S satisfait à l'essai Chromatographie de la teinture mère

Cendres totales (2.4.16). Déterminé sur 1,0 g de drogue pulvérisée, le taux des cendres totales n'est pas supérieur à 8,0 pour cent.

SOUCHE

La teinture mère de *Spigelia anthelmia* est préparée à la teneur en éthanol anhydre de 65 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie séchée *Spigelia anthelmia* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

CARACTÈRES

Aspect : liquide de couleur brun verdâtre.

IDENTIFICATION

- A. Evaporez 2 mL de teinture mère. Reprenez le résidu par 0,5 mL d'*acide chlorhydrique dilué R*. Ajoutez quelques gouttes de *solution d'iodure mercuripotassique R*. Il se forme un précipité.
- B. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 0,5 mL d'*acide chlorhydrique R*. Il apparaît une coloration verte.
- C. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 0,2 mL d'une *solution de furfural R* à 2 pour cent *m/V* dans l'*éthanol R* à 96 pour cent, puis quelques gouttes d'*acide sulfurique R*. Il se développe une coloration verte.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent *VIV* et 70 pour cent *VIV*.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,0 pour cent *m/m*.

Chromatographie. Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 40 μ L de la teinture mère. Développez avec un mélange de 15 volumes de *chloroforme R*, de 8 volumes d'*acide acétique glacial R*, de 3 volumes de *méthanol R* et de 2 volumes d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente généralement deux à trois bandes bleutées au-dessous du R_f voisin de 0,30, une bande bleu-vert de R_f voisin de 0,30, une bande brune de R_f voisin de 0,40, une bande brunâtre de R_f voisin de 0,55, une bande bleutée de R_f voisin de 0,85 et une bande rouge voisine du front du solvant.

Pulvériser sur le chromatogramme le *réactif au diphénylborate d'aminoéthanol R*. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente une bande orangée de R_f voisin de 0,15, une bande jaune-vert fluorescent de R_f voisin de 0,30, une bande orangé vif de R_f voisin de 0,40, une bande jaune-vert de R_f voisin de 0,55 et une bande verte de R_f voisin de 0,95.

Sur un deuxième chromatogramme préparé dans les mêmes conditions, pulvériser une *solution de diméthylaminobenzaldéhyde R* à 20 g/L dans l'*éthanol à 96 pour cent R* puis de l'*acide sulfurique R*. Chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 5 min. Pulvériser à nouveau une *solution de diméthylaminobenzaldéhyde R* à 20 g/L dans l'*éthanol à 96 pour cent R*. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une à deux bandes violacées plus ou moins bien séparées de R_f voisins de 0,20, une bande jaunâtre de R_f voisin de 0,35 et une bande violacée de R_f voisin de 0,50.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.